

## Grade, échelon, « rendez-vous de carrière » : où en est-on ?

Fidèle à son mandat, FO ne désarme pas. La publication des arrêtés collectifs de changement de grade n'a pas levé nos critiques, ni notre opposition aux tableaux d'avancement, contre lesquels nous avons voté lors des capa de juin 2018. **Pour contester l'avis recteur 2018, consulter le dossier.**



**RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE**

Tout en revendiquant l'abrogation de la réforme sur le principe, la recherche d'éléments objectifs dans les avis rectoraux rendus en septembre 2018 dont les collègues concernés par un rendez-vous de carrière l'an passé ont pris connaissance, continue à guider notre action et nos interventions.

En effet, les collègues qui ont connu la première vague des rendez-vous de carrière ont été évalués selon les 11 « items » du tableau de compétences professionnelles et ont vu l'avis final notifié en septembre. Or, les surprises sont nombreuses, les collègues cherchent en vain la cohérence entre les niveaux de compétences attribués par le chef d'établissement et l'inspecteur d'un côté et le niveau retenu par l'avis du recteur de l'autre. Ainsi, des collègues ayant une majorité de « excellent » reçoivent-ils un avis final ramené à « très bien » ou une majorité de « très satisfaisant » abaissée à « satisfaisant. »

FO a été reçu en audience à sa demande par le rectorat de Lille, et sur ce sujet, le moins que l'on puisse dire c'est que les réponses restent « à consolider. »

On sait qu'une commission d'harmonisation (composée d'inspecteurs et de chefs d'établissement) s'est réunie pour établir les avis recteur (qui seuls compteront pour la promotion) mais on ne sait toujours pas comment cet avis recteur a été établi, puisque nous a-t-on dit, il ne s'agit pas de faire l'addition des 11 compétences, il n'y a rien de « mécanique », on ne peut pas mettre l'évaluation en « équation », car elle est

« qualitative » et non « quantitative. »

Nous avons compris qu'il y avait surtout un problème de quotas, car, là où auparavant, 30 % des collègues pouvaient changer d'échelon au grand choix et 40 % au choix grâce à l'augmentation de la note pédagogique et dans une moindre mesure, administrative, il n'y aurait plus que 10 % d'avis « excellent » à distribuer et 40 % de « très satisfaisant » mais pour deux avancements d'échelon accélérés seulement dans la carrière ! Il ne reste guère que la possibilité de progresser à l'ancienneté pour l'immense majorité des collègues. Vous avez dit « revalorisation » ? Mais qui a pu signer un tel accord ?

FO apporte son soutien aux collègues que l'avis recteur laisse dans l'incompréhension, la déception, voire le mécontentement, à user de la possibilité de faire appel de cet avis. Cela est d'autant plus crucial lorsqu'il s'agit du 3ème rendez-vous car l'avis final est définitif et ne pourra plus évoluer jusqu'à la fin de la carrière de l'agent ! Avec PPCR, votre valeur professionnelle est aussi figée que votre pouvoir d'achat !

*Dossier complet en libre accès ici. N'hésitez pas à nous contacter pour être conseillés.*

